FRC.I. 8020 a
Case
FRC
16483

5 Juillet 1791

# MÉMOIRE

*Adreſſé à l'Aſſemblée nationale & au Peuple françois, par* Louis-Joseph de Bourbon-Condé, *en réponſe au décret du* 11 *du mois de juin.*

---

Proscrit par un peuple égaré, perſécuté depuis ſi long-tems avec un acharnement ſans exemple, je viens enfin au milieu des repréſentans de la nation, faire entendre la voix ſacrée de la vérité ; je viens y confondre l'impoſture & la calomnie ; je viens y ouvrir mon âme toute entiere.

Je ſais que j'ai été & que je ſuis tous les jours en butte aux traits les plus envenimés ; je ſais que mon nom ſeul ſert d'aliment à la haine publique ; mais il faut enfin déchirer le bandeau, & la vérité eſt la ſeule arme que je veux oppoſer à mes cruels ennemis.



THE NEWBERRY LIBRARY

Un ſimple expoſé de ma conduite depuis la révolution, ouvrira peut-être les yeux à ce peuple franc, mais léger; bon, mais inconſéquent; & qui toujours extrême dans ſa haine comme dans ſon amour, ſe laiſſe emporter ſans meſure à tous les mouvemens que ſes ſentimens lui inſpirent.

Au 14 juillet 1789, au moment d'une explosion terrible, je crus devoir m'éloigner de la capitale, pour éviter des malheurs & peut-être des crimes. Peu après, je crus devoir ſortir de la France, pour ôter tout prétexte à de nouvelles fureurs.

Cet exil volontaire étoit un ſacrifice que je faiſois à la tranquillité publique. J'attendois, en ſoupirant loin de ma patrie, que la nation françoiſe, ramenée à des ſentimens plus doux, revenue à ſon urbanité premiere, me permît de rentrer dans ſon ſein. J'étois loin de penſer que mon attente, toujours trompée par de nouveaux troubles, par de nouvelles calamités, reculeroit ſans ceſſe un moment auſſi doux, & que la calomnie & la haine veilleroient aux portes de la France, pour m'empêcher d'y rentrer.

J'étois loin d'imaginer que d'horreurs en horreurs, d'uſurpations en uſurpations, on parviendroit au dernier des attentats, & qu'un roi, naguère l'amour de ſes ſujets, ſeroit dans ſon propre palais gardé à vue comme un criminel d'état, & que.... Ah ! ſans doute, comment l'aurois-je pu penſer ? La poſtérité aura peine à le croire, & je ſerois tenté moi-même de regarder ce cruel ſpectacle comme un de ces rêves douloureux, qui fatiguent quelquefois notre âme pendant le ſommeil.

Il faut tirer le rideau ſur ces ſcènes déchirantes ; l'expreſſion ne peut les peindre ; on ne peut que les ſentir. Eh ! quel Français pourroit rendre l'impreſſion que fait ſur mon âme la vue de ſon roi, de l'heritier de S. Louis & de Henri IV, abreuvé d'amertumes, raſſaſié d'outrages, & parvenu au comble de l'infortune, après avoir, dans un léger eſpace de temps, eſſuyé tous les malheurs, reſſenti toutes les peines.

Comment aujourd'hui oſerois-je parler de moi ? Comment puis-je tracer le tableau des injuſtices qu'on m'a fait éprouver, lorſque

j'en vois de plus grandes ? Et pourrois-je mettre mes ſouffrances à côté de celles du roi ? N'importe, il faut parler, puiſqu'on m'interpelle ; il faut bien ouvrir mon cœur ; puiſqu'on provoque ma franchiſe ; elle ſera digne d'un Condé, elle ſera digne d'un François.

On m'a repréſenté comme l'ennemi juré du peuple François, qui infatigable dans ſa haine, parcouroit toutes les cours de l'Europe pour lui ſuſciter des ennemis ; comme un rebelle qui brûloit de porter le fer & la flamme dans le ſein de ſon propre pays, & aujourd'hui on ſe plaît à me peindre comme un tigre altéré de ſang, qui rode autour de ſa proie, pour ſaiſir l'inſtant favorable de la déchirer.

Certes, mes aïeux ni moi n'avons jamais été les partiſans du deſpotiſme ; & l'hiſtoire de France offre bien des exemples du contraire, pris dans notre famille. Henri de Condé combattit pour la liberté de conſcience, & Henri de Condé, deuxieme du nom, attaqua le deſpotime de la régente & des miniſtres, ſous la minorité de Louis XIII, & ſe

déclara ouvertement le protecteur du tiers-état. Le grand Condé, conjointement avec les Pariſiens armés & réunis ſous ſon commandement, attaqua le pouvoir tyrannique du cardinal Mazarin.

J'ai déſiré, comme tous les vrais François, l'aſſemblée des états généraux en 1789; j'en ai même donné le conſeil au roi. J'ai toujours déteſté les abus, & abhorré le deſpotiſme des miniſtres. Depuis long-tems je conſervois au fond de mon cœur le vœu ſincere du rétabliſſement des finances & de la régénération du royaume. Hélas! c'eſt à ce fatal déſir, alors partagé par la preſque totalité de la nation, que la France doit tous les maux qui la dévorent aujourd'hui; & ſi le deſir du bien pouvoit être un crime, avec quelle amertume ne ſe le reprocheroit-on pas aujourd'hui! Mais ce n'eſt pas la choſe, c'eſt l'abus qu'on en a fait qui a tué le royaume. C'eſt l'envie, la jalouſie, l'ambition & la licence, qui, réunies ſous le maſque de la liberté, ont dévaſté cette puiſſante monarchie. Et l'on veut que je vienne au milieu des factieux applaudir à ces horreurs, les partager même par ma préſence! On voudroit amener un prince françois parmi tant de

ruines, pour le rendre témoin du dernier ſoupir de la monarchie ! Non, ſans doute ; & malgré mon amour pour mon pays, je conſentirai plutôt à un exil perpétuel ; j'abandonnerai plutôt toutes mes poſſeſſions au pillage & au feu, que de rentrer dans le royaume au milieu du déſordre, & après l'attentat le plus odieux. J'abdiquerai plutôt même juſqu'au nom de François. Non, jamais la France ne me reverra dans ſon ſein, tant que la raiſon & la juſtice en ſeront bannies, tant qu'elle ſera la proie des factieux qui l'égarent. Si, ouvrant un jour les yeux, les François ſecouent le joug de leurs nouveaux tyrans ; s'ils peuvent reconnoître que la liberté ne donne pas le pouvoir de tout ravir, de tout détruire, de tout aſſervir à ſes chimeres féroces, & apprendre enfin qu'une nation n'a pas plus le droit d'être injuſte qu'un ſeul individu ; alors, dis-je, j'accourrai avec le plus vif empreſſement. Je volerai dans les bras de mes concitoyens.... Mais peut-être ce temps n'eſt pas ſi éloigné ; bientôt la terreur entrera dans l'âme des coupables ambitieux, qui du peuple le plus poli de l'univers, en ont fait un des plus ſauvages. Le ciel & les hommes ne laiſſeront pas tant d'attentats impunis. Quant à

moi, ce n'eſt point contre ma patrie que je tournerai mes armes; les factieux veulent toujours s'identifier avec elle; mais le reſte des François & toute l'Europe ne prennent point le change. L'on n'eſt point traître à ſon pays pour vouloir les démaſquer; & un décret ſurpris à la religion de l'aſſemblée & à la ſanction illuſoire du roi, ne me rendra point rebelle.

J'ai reçu celui qui m'a apporté cet injurieux décret, avec les égards dus dans tous les temps, dans toutes les circonſtances, au caractere d'envoyé & au droit des gens; j'ai reçu ce décret, & voilà ma réponſe; je la manifeſte hautement, & la rends publique, pour que l'aſſemblée, la France & l'Europe, puiſſent lire en même-temps au fond de mon cœur, & me juger.

*Signé* LOUIS-JOSEPH BOURBON-CONDÉ.

Chez LALLEMAND, Lib. ſur le Pont-Neuf, N°. 19.